

L'APPUI DU BUREAU CONJOINT DES NATIONS UNIES AUX DROITS DE L'HOMME (BCNUDH) AU SECTEUR DE LA JUSTICE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

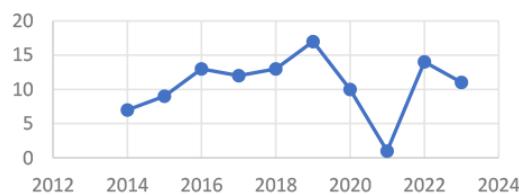
Le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) est la principale entité des Nations Unies en matière de droits de l'homme en République démocratique du Congo (RDC). Conformément à son mandat et avec le concours de ses 11 Bureaux de terrain et de ses unités spécialisées, le BCNUDH fournit un appui conséquent aux autorités judiciaires dans la poursuite des crimes graves en vue de lutter contre l'impunité et de promouvoir les mécanismes de redevabilité, et ce, tant à Kinshasa qu'en province. L'appui du BCNUDH prend diverses formes :

I. APPUI AUX ENQUÊTES ET POURSUITES JUDICIAIRES

Le BCNUDH appuie les autorités judiciaires militaires et civiles dans la poursuite des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris des violences sexuelles liées aux conflits, notamment à travers l'appui technique, logistique et financier à l'organisation des enquêtes judiciaires et des audiences foraines. De juin 2014 à 2023, le BCNUDH a appuyé l'organisation de près de **107 audiences foraines** des juridictions militaires et au moins **78 enquêtes** des parquets militaires (auditorats). Grâce à cet appui, les juridictions militaires ont pu prononcer près de 2542 condamnations à l'encontre des soldats des FARDC, des agents de la PNC et des membres de groupes armés ayant commis des crimes graves.



Missions d'investigations conjointes (JITs)



Condamnations pour crimes graves (FARDC, PNC et Groupes armés)





PROTECTION JUDICIAIRE DES VICTIMES ET TÉMOINS

Le BCNUDH dispose d'une expertise en matière de protection des victimes et témoins et de matériels appropriés qu'il met à la disposition de la justice lors des enquêtes et procès, relatifs aux graves violations des droits de l'homme, y compris des cas de violences sexuelles liées aux conflits.



MISE À DISPOSITION DE L'EXPERTISE MÉDICO-LÉGALE ET PSYCHO-LÉGALE

Le BCNUDH dispose en son sein d'une Équipe Médi-co-Légale (EML) dont le mandat est de fournir aux autorités judiciaires une expertise en médecine légale, odontologie médicolégale, anthropologie forensique, criminalistique et psychologie médicolégale dans le cadre des enquêtes judiciaires et des audiences foraines. Il soutient également le développement et le renforcement des capacités de la partie nationale en matière de médecine légale, notamment par la mise en œuvre de la feuille de route et des recommandations du colloque international sur la médecine légale tenue à Kinshasa en mai 2023, en accordant à cet égard une attention particulière aux réformes du cadre juridique, à la formation de l'expertise nationale et au développe-

ment des infrastructures nationales dans le domaine de la médecine légale.



SUIVI JUDICIAIRE DES DOSSIERS EMBLÉMATIQUES

Le BCNUDH assure le suivi judiciaire de certains cas prioritaires à Kinshasa et en province. Il effectue le monitoring intégral des procès emblématiques et/ou sensibles afin de s'assurer de l'égalité d'accès à la justice et des autres garanties en conformité avec les standards internationaux.



APPUI AU BARREAU

Dans le cadre de la garantie de l'accès à la justice et de l'équitabilité des procès, le BCNUDH collabore étroitement avec les barreaux pour mettre sur pied des pools d'avocats formés sur la thématique des crimes internationaux et avec qui il collabore dans la poursuite desdits crimes. Il prend en charge les avocats chargés de défendre les intérêts des victimes, témoins et parties civiles, y compris les personnes en détention préventive prolongée et illégale.



> RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS JUDICIAIRES

Le BCNUDH contribue à la formation initiale et continue des magistrats, avec un accent sur les droits humains et l'État de droit. Depuis 2023, il assure conjointement avec d'autres entités de l'UNCT, dans la dynamique « ONE UN », **la formation de 5000 nouveaux magistrats** en cours sur les deux années 2023 et 2024. De 2022 à 2023, il a assuré le **renforcement des capacités de 96 magistrats civils et militaires** sur la poursuite des crimes internationaux, y compris les violences sexuelles liées au conflit (VSLC), dans les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Il assure aussi le renforcement des capacités des autres acteurs de la chaîne pénale, et plus largement de la justice, notamment les greffiers, les avocats, les Inspecteurs judiciaires, les Officiers de police, les Militaires, etc. Ainsi, en décembre 2022, 50 avocats ont bénéficié d'un renforcement des capacités sur les violences

sexuelles, dans le cadre des 16 jours d'activisme. En mars 2023, 27 officiers de police judiciaire (OPJ) ont été formés à Lulingu, Sud Kivu, sur le genre et les violences sexuelles liées au conflit, avant de prêter serment.



> APPUI AU PROCESSUS DE RÉFORME DE LA JUSTICE

Le BCNUDH accompagne le processus de réforme du secteur de la justice congolaise, marqué par des événements significatifs, tels que les États Généraux de la



Justice en 2015, l'élaboration de la nouvelle Politique nationale de réforme de la Justice (PNRJ), et la mise en place d'un mécanisme de coordination à travers le Groupe thématique Justice et Droits humains (GT-JDH). Il est impliqué dans les quatre sous-groupes du GT-JDH et copréside, en collaboration avec le ministère des Droits humains, le sous-groupe 4 qui met l'accent sur les droits de l'homme. Le BCNUDH apporte également un appui multiforme aux comités de suivi des violations des droits de l'homme attribuables aux FARDC et PNC. Ce mécanisme qui inclut les magistrats de la justice militaire permet au BCNUDH de faire le plaidoyer et le suivi des mesures judiciaires et/ou disciplinaires contre les officiers accusés de violations des droits de l'homme, y compris de violences sexuelles liées aux conflits.

> APPUI À LA LÉGISTIQUE ET PLAIDOYER AUPRÈS DU PARLEMENT

Le BCNUDH assiste régulièrement le Gouvernement et le Parlement dans la rédaction des textes dans le cadre de la réforme de la justice. Il a, par exemple, contribué à la rédaction de la Loi portant principes fondamentaux relatifs au régime pénitentiaire, promulguée le 15 juin 2023, et de l'ordonnance – loi n° 23/024 du 11 septembre 2023 modifiant et complétant le décret du 6 août portant code de procédure pénale, et instituant la gratuité de la procédure pour les victimes de violences basées sur le genre.



Il assure le suivi et le plaidoyer pour l'adoption des textes en souffrance au Parlement et au niveau du Gouvernement, relatives à la justice transitionnelle et à la lutte contre l'impunité. Du 20 au 22 juin 2023, il a ainsi coorganisé un atelier d'échanges et de plaidoyer à l'intention des acteurs étatiques et non étatiques sur les réformes engagées dans les secteurs judiciaire et pénitentiaire, ainsi que la lutte contre l'impunité et la corruption, incluant la proposition de loi modifiant la loi organique n° 06/04 du 10 octobre 2006 portant statut des magistrats, la proposition de loi sur l'assistance judiciaire, la loi anticorruption ou loi portant modification du code pénal.

> APPUI AU RESPECT DES DROITS DES JUSTICIAIBLES EN MILIEU CARCÉRAL

Le BCNUDH mène régulièrement, avec les autorités publiques compétentes, des missions d'inspection des établissements pénitentiaires dans le but de contribuer au respect des droits de l'homme en milieu carcéral, au



désengorgement des prisons, y compris à travers la lutte contre la détention préventive prolongée illégale et l'amélioration des conditions de détention, ainsi que le renforcement des capacités du personnel pénitentiaire dans le but de mettre en place des guichets genre dans les prisons, et au sein du ministère de la justice. Il appuie l'organisation d'audiences foraines dans le but de réduire sensiblement la surpopulation carcérale. Il participe à la réforme pénitentiaire initiée par les autorités congolaises et coordonne la Task Force sur la lutte contre la détention préventive prolongée illégale qu'il a initiée, en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, y compris la Section d'appui à la justice et l'Unité d'appui à l'administration pénitentiaire. De 2021 à 2023, au moins 1934 détenus irréguliers ont pu être libérés grâce au plaidoyer du BCNUDH dans les provinces où il est présent.

> APPUI AU PROCESSUS DE JUSTICE TRANSITIONNELLE

Le BCNUDH soutient le Gouvernement dans l'élaboration d'une politique nationale de justice transitionnelle (JT) centrée sur les besoins des victimes, pour promouvoir la paix et la réconciliation nationale. Cet appui concerne les quatre piliers de la JT : les droits à la vérité, à la justice, aux réparations et les garanties de nonrépétition. Ceci inclut l'appui aux consultations nationales sur les besoins des populations en termes de JT, l'appui technique fourni à la Commission provinciale justice vérité et réconciliation du Kasaï Central (CPVJR) et au Fonds national des Réparations aux victimes des violences sexuelles (FONAREV).



> APPROCHE CONJOINTE ET COLLABORATIVE

Les droits de l'homme sont une matière transversale et universelle. Le BCNUDH collabore avec tous les acteurs nationaux et internationaux actifs dans le domaine de l'État de droit grâce à son expertise technique, son expérience de longue date en RDC et sa couverture géographique.